Syndicat UNSA
Hôpitaux Civils de Colmar



Novembre 2026

GROSSESSE ET ARRET MALADIE
QU'EN EST-IL ?



La grossesse ouvre droit à des dispositions particulières en matière d'absences et de rémunération dans la Fonction Publique Hospitalière.

Selon la situation (arrêt maladie, grossesse pathologique ou congé maternité), les règles ne sont pas les mêmes.

Retrouvez ci-dessous un récapitulatif pour mieux connaître vos droits.

Situation	Jour de carence	Retenue de 10 %
Arrêt maladie avant déclaration de grossesse	Oui	Oui
Arrêt maladie après déclaration de grossesse	Non	Oui
Congé pathologique supplémentaire (grossesse)	Non	Non
Congé maternité	Non	Non

Syndicat UNS@

Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)

2 47 68 – 2 51 30 unsahcc68@gmail.com UNSA HCC https://unsa-hcc.fr